



**Commission scolaire
Kamouraska - Rivière-du-Loup**

États financiers résumés
Au 30 juin 2013

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

A large, light blue, jagged-edged shape on the left side of the page, resembling a stylized mountain or a series of steps. A red diagonal line runs from the top left towards the bottom right, passing through the blue shape.

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actuariat
Syndics et gestionnaires

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires

Commission scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière résumé au 30 juin 2013, les états résumés des résultats et du surplus (déficit) accumulé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, sont tirés des états financiers audités portant la signature électronique 956286232 de la **COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP** pour l'exercice terminé le 30 juin 2013. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 1 octobre 2013. Ni ces états financiers ni les états financiers résumés ne reflètent les incidences d'événements survenus après la date de notre rapport sur ces états financiers.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément à la demande des commissaires.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre conformément à la Norme canadienne d'audit 810, «Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés».

Observation

Le budget a été préparé par la Commission scolaire sur la base d'hypothèses comptables et financières; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités portant la signature électronique 956286232 de la Commissions scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup pour l'exercice terminé au 30 juin 2013 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément à la demande des commissaires.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette
S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal, Québec
Le 1 octobre 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103953

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 30 juin

	Prévisions	2013 Réalisation	2012 Réalisation
REVENUS			
Fonctionnement (annexe A)	76 555 684 \$	79 061 977 \$	78 573 473 \$
Taxe scolaire (annexe B)	9 512 166	9 799 644	9 487 672
Amortissement des contributions reportées	136 410	152 565	133 634
	86 204 260	89 014 186	88 194 779
DÉPENSES			
Fonctionnement (annexe C)			
Activités d'enseignement et de formation	40 872 651	41 243 082	40 288 231
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	19 679 022	18 448 818	16 543 222
Services d'appoint	9 929 847	10 920 199	9 910 325
Activités administratives	3 996 113	4 159 603	5 142 243
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	8 929 833	9 197 928	9 344 736
Activités connexes	4 217 253	4 588 669	4 930 096
	87 624 719	88 558 299	86 158 853
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	159	(46 304)
	87 624 719	88 558 458	86 112 549
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 420 459)	455 728	2 082 230
SURPLUS ACCUMULÉS AU DÉBUT	-	14 495 389	12 413 159
SURPLUS ACCUMULÉS À LA FIN	- \$	14 951 117 \$	14 495 389 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin

2013

2012

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	13 971 457 \$	10 151 912 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 4)	4 607 752	6 250 113
Subvention à recevoir liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	570 977	393 808
Subvention à recevoir - Financement	25 140 182	27 059 183
Taxe scolaire à recevoir	273 344	260 654
Créances (note 5)	1 295 923	1 123 675

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS

45 859 635 \$ 45 239 345 \$

PASSIFS

Dettes d'exploitation (note 7)	10 185 666	9 103 066
Revenus reportés (note 8)	4 051 975	3 437 460
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	4 299 314	3 863 430
Dettes à long terme à la charge de la CS (note 10)	-	443 088
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	71 489 745	68 870 492
Autres passifs (note 12)	817 665	822 352

TOTAL DES PASSIFS

90 844 365 86 539 888

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

(44 984 730) (41 300 543)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 13)	59 847 374	55 706 673
Frais payés d'avance	88 473	89 259

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS

59 935 847 55 795 932

SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉS

14 951 117 \$ 14 495 389 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (notes 15 et 16)

Pour le conseil des Commissaires

_____, présidente

_____, directeur général

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

1. STATUT

La Commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I 13.3).

2. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouveaux chapitres qui s'appliquent à tous les gouvernements et aux organismes adoptant les Normes comptables canadiennes du secteur public. Ainsi, le 1er avril 2012, la Commission scolaire a adopté prospectivement les nouvelles normes suivantes relatives aux chapitres du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public :

Chapitre SP3410 révisé, « Paiements de transfert »

La nouvelle norme comptable traitant de la comptabilisation des paiements de transfert, présentée dans le chapitre SP3410 révisé, exige que les transferts soient comptabilisés comme dépenses et revenus lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le bénéficiaire. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire.

Chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille »

Le chapitre SP 3041 sur les placements de portefeuille établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les placements de portefeuille dans les états financiers du gouvernement. Cette norme s'applique aux périodes financières couvertes par le chapitre SP 3450 « Instruments financiers ». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer et la provision pour avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont constatés dans l'exercice où elles sont dûment autorisées par le Ministère soit lors du vote annuel des crédits et où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont facturées.

Les revenus de ventes de biens sont constatés lorsque les biens ont été livrés aux clients et que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés.

Les revenus de ventes de services sont constatés lorsque ces derniers ont été rendus.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, la marge de crédit et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est imputée aux dépenses.

Passifs

Revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;

Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées.

Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport conformément aux dispositions des règles budgétaires ne sont pas reportés.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) dus aux employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux dépenses.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Actifs non financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation doit être imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Instruments financiers

Au 1er avril 2012 est entrée en vigueur la norme comptable de l'ICCA pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers. Son application implique l'évaluation à leur juste valeur des instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans un nouvel état financier, appelé État des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par vente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2013, le Ministère a convenu de ne pas inclure le nouvel état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2013 et n'a pas détenu au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

4. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2013	2012
Le montant présumé de la subvention de fonctionnement et de transport à recevoir s'établit à :		
Subvention à recevoir au début	6 250 113 \$	5 756 999 \$
Redressement effectué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	224 883	240 472
Revenus de subvention présumée pour l'exercice	73 476 852	73 210 468
Subvention totale à encaisser	79 951 848	79 207 939
Encaissement de l'exercice	(75 344 096)	(72 957 826)
Subvention présumée à recevoir à la fin	4 607 752 \$	6 250 113 \$

5. CRÉANCES

	2013	2012
Comptes à recevoir	769 155 \$	682 578 \$
Congés sabbatiques	234 885	118 308
Intérêts courus	8 427	9 476
	1 012 467	810 362
Provision pour créances douteuses	(313)	-
	1 012 154	810 362
Avances à des employés de la commission scolaire	-	10 200
Taxes à la consommation à recouvrer	283 769	303 113
	1 295 923 \$	1 123 675 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'ouverture de crédit autorisé est de 23 698 700 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et est garanti par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. En date du 30 juin 2013, le solde de l'emprunt temporaire était à zéro, et le maximum autorisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport était à 18 769 727 \$. Tout au long de l'exercice, le solde de l'emprunt bancaire respectait le maximum autorisé.

7. DETTES D'EXPLOITATION

	2013	2012
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	7 403 577 \$	6 096 796 \$
Fournisseurs	2 217 362	2 331 254
Retenues sur contrats	170 326	128 112
Congés sabbatiques	95 924	180 980
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	43 641	78 601
Intérêts courus sur les billets et les autres dettes		
dettes à long terme à la charge de la CS	-	1 993
Intérêts courus sur dette à long terme		
faisant l'objet d'une promesse de subvention	254 836 \$	285 330 \$
	10 185 666 \$	9 103 066 \$

8. REVENUS REPORTÉS

	2013	2012
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 821 156 \$	3 158 444 \$
Provision pour perfectionnement conventionné	63 302	54 739
Revenus perçus d'avance des usagers	123 831	224 277
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	43 686	-
	4 051 975 \$	3 437 460 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

9. PROVISIONS POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2013	2012
Congés de maladie	1 399 832 \$	1 360 089 \$
Vacances	1 782 311	1 654 650
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux	600 720	403 723
Assurance-traitement	473 408	394 943
Autres congés sociaux	43 043	50 025
	4 299 314 \$	3 863 430 \$

10. DETTE À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

	2013	2012
Emprunt bancaire, contracté le 28 octobre 2005, d'un montant original de 1 100 000 \$, remboursable par versements mensuels totalisant 11 829 \$ incluant capital et intérêts aux taux de 5,30 %, remboursé par anticipation et sans pénalité au cours de l'exercice	- \$	443 088 \$

11. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2013	2012
Billets à payer - Gouvernement du Québec, aux taux variant de 1,657 % à 9,375 %, échéant entre le 1er mars 2014 et le 1er décembre 2019	71 679 820 \$	69 093 184 \$
Frais reportés liés aux dettes	(190 075) \$	(222 692) \$
	71 489 745	68 870 492

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

**11. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET
D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)**

Les remboursements en capital et le paiement des intérêts de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants, excluant les refinancements et supposant que les emprunts à être refinancés soient renouvelés aux mêmes conditions quant aux remboursements du capital :

	Capital	Intérêts	Total
2014 -	5 785 364 \$	2 292 350 \$	8 077 714 \$
2015 -	4 583 364 \$	1 521 877 \$	6 105 241 \$
2016 -	3 669 364 \$	943 871 \$	4 613 235 \$
2017 -	875 364 \$	322 709 \$	1 198 073 \$
2018 -	365 364 \$	142 990 \$	508 354 \$

Les échéances de capital à refinancer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2014 -	12 708 000 \$
2015 -	7 244 000 \$
2016 -	23 993 000 \$
2017 -	7 165 000 \$
2018 -	- \$

12. AUTRES PASSIFS

	2013	2012
Comptes à fin déterminée (Fonds à destination spéciale)	817 665 \$	822 352 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013		2012	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	1 660 187 \$	- \$	1 660 187 \$	1 633 932 \$
Aménagements de terrains	3 787 792	376 241	3 411 551	2 159 108
Bâtiments	100 294 957	72 208 372	28 086 585	29 151 720
Améliorations et transformations majeures	22 648 508	1 504 306	21 144 202	17 510 027
Matériel et équipement	3 658 481	1 748 321	1 910 160	2 034 553
Équipement spécialisé relié à l'éducation	2 231 509	389 939	1 841 570	1 211 316
Développement informatique	700 220	377 165	323 055	434 632
Réseaux complexes	2 026 426	556 362	1 470 064	1 571 385
	137 008 080 \$	77 160 706 \$	59 847 374 \$	55 706 673 \$

Le total des immobilisations corporelles inclut des biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour 3 863 203 \$ (2 314 238 \$ au 30 juin 2012) qui se détaillent ainsi :

- Bâtiments, améliorations et transformations majeures : 2 652 696 \$ (2 066 906 \$ au 30 juin 2012)
- Aménagements de terrains : 1 210 507 \$ (247 332 \$ au 30 juin 2012)

Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

14. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2013.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

14. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 26 809 640 \$ (33 010 295 \$ au 30 juin 2012) pour des contrats de transport scolaire échéant le 30 juin 2017. Les versements pour les 4 prochains exercices s'élèvent à 6 702 410 \$ par année. Ce montant sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.
- Un montant de 5 159 230 \$ (964 047 \$ au 30 juin 2012) pour des contrats d'entretien ménager échéant en juin 2018, renouvelés au cours de l'exercice. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 984 851 \$ en 2014, 1 007 826 \$ en 2015, 1 031 261 \$ en 2016, 1 055 004 \$ en 2017 et 1 080 288 \$ en 2018. Ces montants seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.
- Un montant de 3 378 392 \$ (4 042 912 \$ au 30 juin 2012) pour l'acquisition d'équipement de même que pour des contrats de construction et de rénovation d'école à être réalisés et échéant en juin 2014.
- Un montant de 695 449 \$ (126 584 \$ au 30 juin 2012) pour des contrats d'entretiens et d'inspections en tous genres échéant entre juin 2014 et juin 2027. Les versements pour les 5 prochains exercices s'élèvent à 158 556 \$ en 2014, 105 484 \$ en 2015, 89 371 \$ en 2016, 68 408 \$ en 2017 et 68 408 \$ en 2018.
- Un montant de 301 210 \$ (299 104 \$ au 30 juin 2012) pour des contrats de locations de matériel de bureau et d'équipement échéant entre septembre 2013 et octobre 2017. Les versements pour les 5 prochains exercices s'élèvent à 91 214 \$ en 2014, 79 654 \$ en 2015, 66 069 \$ en 2016, 59 837 \$ en 2017 et 4 436 \$ en 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2013

15 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

- Dans le cadre du projet de l'inforoute à large bande desservant la région administrative du Bas-Saint-Laurent, la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup a signé une entente de copropriété de la fibre optique avec ses différents partenaires pour une durée de 20 ans. Cette entente, débutée le 1er janvier 2008, est assortie d'un contrat d'entretien pour lequel la quote-part annuelle de la Commission scolaire est de 75 557 \$.

16. ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2013, des réclamations pour suspensions, de même qu'un grief pour contestation des modalités de la paie d'été 2012 sont toujours en cours. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de la majorité des litiges. Par contre, un montant totalisant 11 970 \$ rattaché à un dossier a été comptabilisé afin de pourvoir à un éventuel règlement. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) accumulé de la période alors en cours.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour l'exercice terminé le 30 juin

	2013 Prévisions	2013 Réalisation	2012 Réalisation
A - REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MELS			
Transport scolaire	4 010 202 \$	4 405 675 \$	4 316 567 \$
Subvention de fonctionnement	53 567 119	53 905 432	53 850 610
Ajustement de la subvention de fonctionnement	-	101 459	108 133
Service de la dette	7 473 565	7 557 751	7 259 414
Péréquation	7 656 029	7 656 029	7 791 614
Variation de la subvention - Financement	(1 493 067)	(1 919 001)	(1 331 054)
Subvention reportée - Provision pour perfectionnement conventionné	-	(8 563)	(26 430)
	71 213 848	71 698 782	71 968 854
AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subventions du gouvernement provincial			
- Charges de fonctionnement	62 000	35 262	74 135
Subventions du gouvernement fédéral			
- Charges de fonctionnement	42 000	40 128	50 466
	104 000	75 390	124 601
DROITS DE SCOLARITÉ ET DROITS CHARGÉS RELATIFS À UN COURS			
Droits de scolarité entre commissions scolaires	-	90 175	-
Droits chargés - Effectif adulte	107 000	57 599	71 395
Droits chargés - Formation professionnelle	650 000	717 140	513 936
Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec	-	13 279	5 934
	757 000	878 193	591 265
AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Fournitures et matériel scolaire	-	323 380	372 222
Surveillance et transport du midi	-	259 265	236 786
Services de garde	-	1 694 325	1 424 777
Autres activités chargées aux usagers	-	824 006	856 962
Autres ventes de biens et services	3 972 278	2 492 036	2 293 110
Location d'immeubles	290 000	274 973	248 248
Participation financière d'un organisme ou d'un particulier	67 000	305 897	295 688
Revenus intérêts	151 558	235 730	160 960
	4 480 836	6 409 612	5 888 753
	76 555 684 \$	79 061 977 \$	78 573 473 \$

ANNEXE B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour l'exercice terminé le 30 juin

	2013		
	Prévisions	Réalisation	2012 Réalisation
B - TAXE SCOLAIRE			
Subventions tenant lieu de la taxe scolaire	- \$	73 379 \$	72 745 \$
Taxe scolaire - année courante	9 512 166	9 685 975	9 361 271
Taxe scolaire - années antérieures	-	40 290	53 656
	9 512 166 \$	9 799 644 \$	9 487 672 \$

ANNEXE C - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

C - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Rémunération	Contributions de l'employeur	Frais de déplacement
Activités d'enseignement et de formation				
Éducation préscolaire	3 311 625 \$	2 663 820 \$	294 668 \$	987 \$
Enseignement primaire	16 643 952	14 435 888	1 624 840	23 683
Enseignement secondaire général	7 632 899	7 301 842	809 664	4 911
Formation professionnelle	8 231 728	6 713 636	675 325	53 556
Enseignement particulier	3 259 772	2 744 217	300 532	7 101
Formation des adultes	1 792 675	1 313 679	144 334	13 733
	40 872 651	35 173 082	3 849 363	103 971
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation				
Gestion des écoles et des centres	7 510 241	5 627 848	713 572	68 162
Moyens d'enseignement	1 550 586	933 143	123 411	25 378
Services complémentaires	4 971 821	4 062 059	499 457	63 916
Services pédagogiques et de formation d'appoint	4 266 599	2 132 887	243 389	19 222
Animation et développement pédagogique	995 400	638 772	75 965	22 957
Perfectionnement	384 375	181 757	21 235	176 366
	19 679 022	13 576 466	1 677 029	376 001
Services d'appoint				
Hébergement des élèves	-	-	-	-
Services alimentaires	460 000	194 510	24 452	587
Transport scolaire	6 870 333	-	-	-
Services de garde	2 599 514	2 288 869	282 665	4 620
	9 929 847	2 483 379	307 117	5 207

				2013	2012
Fournitures et matériel	Services honoraires et contrats	Charges d'invest. non capitalisables et amortissement	Autres charges	Réalisation totale	Réalisation totale
19 638 \$	- \$	2 029 \$	- \$	2 981 142 \$	3 020 691 \$
210 032	17 639	33 733	9 240	16 355 055	15 039 777
164 408	27 885	11 606	88 171	8 408 487	8 291 440
951 379	274 586	59 166	44 842	8 772 490	8 851 493
29 308	29 192	955	2 185	3 113 490	3 372 212
53 048	81 050	3 960	2 614	1 612 418	1 712 618
1 427 813	430 352	111 449	147 052	41 243 082	40 288 231
189 592	386 717	5 338	54 912	7 046 141	6 512 272
253 913	315 963	152 739	-	1 804 547	1 224 012
205 744	659 329	2 494	68 437	5 561 436	5 266 215
233 402	146 863	-	19 304	2 795 067	2 698 904
5 222	7 025	-	-	749 941	841 819
16 872	95 456	-	-	491 686	-
904 745	1 611 353	160 571	142 653	18 448 818	16 543 222
-	-	-	5 500	5 500	9 090
367 437	291 173	385	100	878 644	798 007
-	7 047 139	-	58 824	7 105 963	6 879 013
221 488	91 064	8 561	32 825	2 930 092	2 224 215
588 925	7 429 376	8 946	97 249	10 920 199	9 910 325

ANNEXE C - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

C - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (suite)

	Prévisions	Rémunération	Contributions de l'employeur	Frais de déplacement
Activités administratives				
Conseil des commissaires et comités	207 805 \$	134 631 \$	4 333 \$	25 904 \$
Gestion	2 925 451	2 392 797	315 466	41 717
Services corporatifs	825 194	447 640	55 794	4 558
Perfectionnement	37 663	-	-	25 362
	3 996 113	2 975 068	375 593	97 541
Activités relatives aux biens meubles et immeubles				
Entretien et amortissement des biens meubles	1 563 194	-	-	2 682
Conservation et amortissement des biens immeubles	3 320 809	545 533	73 653	835
Entretien ménager	2 203 820	1 071 822	144 997	423
Consommation énergétique	1 698 000	-	-	-
Location d'immeubles	123 310	-	-	-
Protection et sécurité	20 700	-	-	-
	8 929 833	1 617 355	218 650	3 940
Activités connexes				
Financement	2 600 019	-	-	-
Projets spéciaux	208 167	211 022	22 157	15 893
Rétroactivité	75 000	122 232	10 280	-
Variation des provisions	31 036	-	-	-
Sécurité d'emploi	232 731	149 387	15 522	-
Prêts de services	-	193 918	24 378	5 340
Activités extrascolaires	1 070 300	74 262	8 679	6 113
	4 217 253	750 821	81 016	27 346
	87 624 719 \$	56 576 171 \$	6 508 768 \$	614 006 \$

				2013	2012
Fournitures et matériel	Services honoraires et contrats	Charges d'invest. non capitalisables et amortissement	Autres charges	Réalisation totale	Réalisation totale
3 806 \$	9 421 \$	- \$	9 451 \$	187 546 \$	177 884 \$
34 641	284 107	-	13 032	3 081 760	2 910 262
69 718	245 194	16 295	25 736	864 935	1 551 395
-	-	-	-	25 362	502 702
108 165	538 722	16 295	48 219	4 159 603	5 142 243
107 530	30 741	1 347 771	1 222	1 489 946	1 740 795
270 672	498 478	2 131 817	-	3 520 988	3 327 554
86 128	988 399	2 351	-	2 294 120	2 339 920
1 735 084	-	-	-	1 735 084	1 714 953
-	122 455	-	-	122 455	136 846
15 606	19 729	-	-	35 335	84 668
2 215 020	1 659 802	3 481 939	1 222	9 197 928	9 344 736
-	-	-	2 531 637	2 531 637	2 498 472
1 527	4 058	-	34 410	289 067	466 536
-	-	-	6 211	138 723	255 210
-	-	-	313	313	-
-	-	-	-	164 909	297 411
-	-	-	9 600	233 236	171 484
414 084	610 748	267	116 631	1 230 784	1 240 983
415 611	614 806	267	2 698 802	4 588 669	4 930 096
5 660 279 \$	12 284 411 \$	3 779 467 \$	3 135 197 \$	88 558 299 \$	86 158 853 \$

ANNEXE D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

D - DETTE À LONG TERME SUBVENTIONNÉE

	Date d'émission	Taux	Date d'échéance
DETTES À LONG TERME			
Billet à payer - Financement Québec	31-03-1993	9,375 %	16-01-2018
Billet à payer - Financement Québec	29-11-2001	5,784 %	30-11-2015
Billet à payer - Financement Québec	01-12-2006	4,235 %	01-03-2014
Billet à payer - Financement Québec	24-05-2007	4,439 %	02-06-2014
Billet à payer - Financement Québec	24-01-2008	4,242 %	01-12-2014
Billet à payer - Financement Québec	09-04-2009	3,047 %	01-06-2014
Billet à payer - Financement Québec	29-04-2010	4,025 %	01-06-2017
Billet à payer - Financement Québec	29-04-2010	3,524 %	01-06-2015
Billet à payer - Financement Québec	18-06-2010	3,549 %	01-12-2015
Billet à payer - Financement Québec	23-11-2010	2,896 %	02-06-2016
Billet à payer - Financement Québec	01-12-2010	2,879 %	02-06-2016
Billet à payer - Financement Québec	07-03-2012	2,108 %	25-04-2017
Billet à payer - Financement Québec	27-09-2012	2,463 %	01-12-2019
Billet à payer - Financement Québec	27-11-2012	1,657 %	25-04-2016

Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention

Commission scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup

Montant original	Solde au 30-06-2012	Émission	Remboursement	Solde au 30-06-2013	Intérêts
2 509 100 \$	602 184 \$	- \$	100 364 \$	501 820 \$	56 455 \$
2 522 000	1 512 000	-	101 000	1 411 000	84 533
3 786 000	3 031 000	-	151 000	2 880 000	128 351
1 046 000	301 000	-	149 000	152 000	13 361
11 913 000	9 245 000	-	667 000	8 578 000	367 862
14 509 000	11 791 000	-	906 000	10 885 000	349 108
728 000	520 000	-	104 000	416 000	20 930
1 207 000	727 000	-	240 000	487 000	25 619
23 135 000	21 323 000	-	1 812 000	19 511 000	714 435
8 377 000	7 707 000	-	335 000	7 372 000	223 178
3 487 000	3 139 000	-	174 000	2 965 000	90 394
9 195 000	9 195 000	-	406 000	8 789 000	220 117
6 616 000	-	6 616 000	-	6 616 000	110 495
1 116 000	-	1 116 000	-	1 116 000	7 549
-	(222 692)	-	-	(190 075)	-
90 146 100 \$	68 870 492 \$	7 732 000 \$	5 145 364 \$	71 489 745 \$	2 412 387 \$